

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE POUILLÉ**

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, dans la mairie de la commune de Pouillé, sous la présidence de Monsieur Alain GOUTX, Maire.

Présents : Mesdames DESMONT V.,

Messieurs ALBERT L., GIBAULT D., FAVOREL G., LE POLLOTEC Y., TARTOUE H., VENAILLE Y.

Absents excusés : GILLET C., DELAUNAY F.

Absents : BOURRY B., FOUQUET-GRELET M-H.,

Madame Corinne GILLET donne son pouvoir à Monsieur Yves VENAILLE
Monsieur Fabrice DELAUNAY donne son pouvoir à Monsieur Alain GOUTX

Monsieur Yves VENAILLE a été nommé secrétaire.

Décisions de Monsieur le Maire prises par délégation du Conseil Municipal :

Déclaration d'intention d'aliéner n° 3 déposée par Me Thibaut ROBERT, pour le compte de :

- DELAUNAY Joël relative à des immeubles situés rue de la Bergerie - cadastrés AL329 et AL 331 ; non préemption

Déclaration d'intention d'aliéner n° 4 déposée par Me Thibaut ROBERT, pour le compte de :

- DESGRANGES Jean-Louis relative à des immeubles situés rue du Coteau – cadastrés BH 253, BH 254 et BH 256 ; non préemption

Déclaration d'intention d'aliéner n° 5 déposée par Me GOSSART Sophie, pour le compte de :

- MAILLARY Magali relative à des immeubles situés rue de Peumen – cadastrés AO 142, AO 143 et AO 144 ; non préemption

Déclaration d'intention d'aliéner n° 6 déposée par Me Thibaut ROBERT, pour le compte de :

- BETEILLE Evelyne relative à un immeuble situé route de Montrichard – cadastré BK 72 ; non préemption

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2025

Le compte-rendu est accepté à l'unanimité

35-2025 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la Communauté de communes Val de Cher Controis octroie un fonds de concours Pacte Financier et Fiscal 2023-2025 aux communes membres suivant la délibération n°14N22-6 du 14/11/2022.

Le solde de celui-ci est d'un montant de 33 879 € pour notre commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de demander le fonds de concours pour les travaux d'aménagement autour de la salle des fêtes d'un montant de 76 701.00 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- Décide de solliciter auprès de la Communauté de communes le fonds de concours Pacte Financier et Fiscal 2023/2025 d'un montant de 33 879 €
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

La séance a été levée à dix-neuf heures quarante

Le Maire
Alain GOUTX



Le secrétaire
Yves VENAILLE

